APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Référencement Labels RSE

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Établissement public
- #Organisme de formation

Domaines secondaires

- #Innovation
- #Formation professionnelle
- #Performance et compétitivité
- #Filières
- #ESS
- #Environnement
- #Économies d'énergie
- #Énergies renouvelables
- #Climat
- #Déchets
- #Économie circulaire
- #Biodiversité
- #Littoral

Dans le cadre de la feuille de route Néo Terra et des éco-socio-conditionnalités des aides, la Région Nouvelle-Aquitaine lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour référencer des labels RSE à destination des entreprises, en priorité les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des associations exerçant une activité économique.

Objectif

Le référencement atteste de la **conformité** et de l'**alignement** du dispositif avec les exigences ainsi qu'avec les priorités régionales. Il constitue également une **recommandation** auprès des entreprises régionales et des associations exerçant une activité économique. La Région Nouvelle-Aquitaine agit donc comme tiers de confiance auprès des TPE et des PME. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Pour les entreprises : simplifier l’accès à des démarches RSE crédibles, accélérer leur engagement, renforcer leur alignement avec les exigences des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leurs parties prenantes (clients, partenaires financiers…)
- Pour les organisations propriétaires de labels : renforcer leur visibilité et leur crédibilité à l’échelle régionale, se positionner comme partenaires de la Région Nouvelle-Aquitaine et devenir contributeurs de la charte Néo Terra
- Pour la Région Nouvelle-Aquitaine : renforcer le caractère opérationnel de la feuille de route Néo Terra et des éco-socio-conditionnalités, enrichir le parcours des entreprises aidées, mieux intégrer les enjeux territoriaux et sectoriels dans les démarches RSE

Calendrier

L’appel à Manifestation d’intérêts est lancé le 3 février 2026 et restera ouvert jusqu’au 31 mars 2027.

L’Appel à manifestations d’intérêt prévoit deux vagues de dépôt de dossiers de candidature :

- Première vague le 30 avril 2026
- Deuxième vague le 30 septembre 2026

La phase de sélection est d’une durée indicative de trois mois.

Bénéficiaire

Sont éligibles les Labels généralistes ou sectoriels adossés à la norme ISO 26 000, internationaux, nationaux ou régionaux quel que soit le statut juridique de l’organisme propriétaire du label répondant aux caractéristiques principales suivantes :

- Le terme « label RSE » désigne une attestation de garantie délivrée par une tierce partie qui caractérise la démarche RSE mise en œuvre par une organisation au sens des lignes directrices ISO 26000.
- Les candidatures au présent A.M.I. sont portées par les organismes qui sont à l’initiative de la construction du label et qui en portent la propriété intellectuelle et la responsabilité de la marque de reconnaissance associée, quel que soit leur nature juridique : personne morale de droit privé à but non lucratif ou lucratif.

Les candidatures de labels sectoriels exclusivement dédiés aux secteurs de l’agriculture et de l’industrie agro-alimentaire sont exclues.

Montant

Le référencement ne s'accompagne pas d'un soutien financier aux labels.

Critères de sélection

La Région Nouvelle-Aquitaine a fixé quatre familles de critères de sélection déclinées en sous-critères. Chaque famille de critères est déclinée en exigences et en modes de preuves. L’évaluation des candidatures fait l’objet d’une notation sur

chaque critère et sous-critère en fonction de la conformité aux exigences et du niveau de preuve apporté.
Les candidatures sont évaluées sur un barème de 100 points.

- Crédibilité et robustesse des labels (30%)
- Accessibilité tarifaire et territoriale (20%)
- Contribution à Néo Terra (30%)
- Résultats et Impacts (20%)

Pour être référencée, une candidature devra avoir obtenue une note égale ou supérieure à 70/100.

Comment faire ma demande ?

Après avoir consulté l'ensemble des documents à télécharger (cahier des charges, dossier de candidature, référentiel RSE contribuant à Néo Terra et référentiel d'évaluation), il est conseillé au candidat de participer à l'un des deux webinaires d'information programmés :

Le 30 juin 2026 à 9h

ou

Le 9 juillet 2026 à 9h

Lien d’inscription au webinaire :

Formulaire d'inscription au webinaire de présentation de l'A.M.I. RSE DEDIE AUX OFFRES – Remplir le formulaire

Une prise de contact directe avec l'équipe en charge de ce dispositif est possible via l'adresse mail générique : rse@nouvelle-aquitaine.fr

Le dossier de candidature est à télécharger et à renvoyer complété par mail à l'adresse suivante : rse@nouvelle-aquitaine.fr

PS : un seul webinaire pour les offres ou les labels. Mêmes dates, même lien.

Correspondants

- **Direction de la performance industrielle**

06 30 75 68 84